



## Rappel de la procédure de paiement de la taxe de séjour

Afin d'effectuer la collecte de votre taxe dans les meilleures conditions au titre de votre activité d'hébergement, nous vous invitons à la tenue d'un registre mensuel précisant chaque transaction. Votre paiement sera effectué auprès de la trésorerie située au centre des impôts à Dunkerque. Ce paiement sera accompagné d'un bordereau de déclaration.

Ce paiement s'effectuera :

- Soit par virement au libellé « 11100 taxe séjour CDK » (RIB joint) et dans ce cas, le bordereau de déclaration dûment complété sera adressé par courriel au SGC de Dunkerque à l'adresse suivante : [sgc.dunkerque@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sgc.dunkerque@dgfip.finances.gouv.fr) ;
- Soit par chèque à l'ordre du trésor public et dans ce cas, le chèque et le bordereau de déclaration dûment complété, seront adressés par courrier au SGC de Dunkerque, 37 rue Saint-Matthieu BP 26 532, 59386 DUNKERQUE CEDEX 01. Une copie du bordereau de déclaration devra être remise par vos soins au service logement de la ville.

### Relevé d'identité bancaire du centre des impôts :

Banque de France  
1, Rue la Vrillière  
75001 PARIS37

SERVICE DE GESTION COMPTABLE  
DE DUNKERQUE  
RUE SAINT MATTHIEU  
59386 DUNKERQUE CEDEX 01

### Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 053

**RIB** : 30001 00361 D5920000000 89  
**IBAN** : FR26 3000 1003 61D5 9200 0000 089  
**BIC** : BDFEFRPPCCT